



RÈGLEMENT D'UTILISATION DES BARBECUES



LA VILLE DE BEAUVAIS MET A VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT CES BARBECUES ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT, BRÛLURE, AINSI QUE DE PERTE, DE VOL ET DE DÉTÉRIORATION DE VOS EFFETS PERSONNELS.

➤ **UTILISATION / ENTRETIEN / NETTOYAGE**

N'utilisez aucun allume feu liquide.

Respectez le matériel mis à votre disposition.

Laissez les lieux propres en utilisant les poubelles.

Il est interdit de casser les branches pour allumer votre barbecue.

➤ **ENFANTS et RESPONSABILITES**

Les enfants sont placés sous la responsabilité et la surveillance de leurs représentants légaux.

➤ **ALCOOL**

ATTENTION : L'état d'ébriété sur les espaces publics est puni par la loi. (Articles L 3341-1 et R 3353-1 du code de santé publique)

➤ **RESPECT DES USAGERS**

Respectez les autres usagers et le personnel du plan d'eau du Canada.

Libérez les barbecues rapidement pour que tous les usagers puissent les utiliser.

➤ **HORAIRES**

Consultez les horaires de fermeture du plan d'eau du Canada.

N'allumez pas votre barbecue si vous n'avez pas assez de temps, minimum 1h30 avant l'heure de fermeture du site.

Respectez les horaires et consignes du personnel du plan d'eau du Canada.